



## Règlement Intérieur Apprenant formation à distance

Préambule CG Formations est un organisme de formation qui réalise des formations à distance dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 75 870177487 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

### Article 1. Objet et champ d'application du règlement :

Le présent règlement s'applique à tous les Apprenants, qui suivent un parcours de formation commercialisé par CG Formations (les « Apprenants »). Le règlement intérieur vise à réguler les rapports entre les membres de la communauté éducative de CG Formations afin de permettre les meilleures conditions de travail à l'ensemble des apprenants, propices à la réussite de leur formation, et ce, en prenant en compte les particularités de l'enseignement dispensé essentiellement à distance, en ligne sur la plateforme [www.mrod-training.fr](http://www.mrod-training.fr)

### Article 2. Règles de fonctionnement

**2.1 Principes essentiels** : Les espaces éducatifs de CG Formations reposent sur les valeurs et les principes suivants, dont le respect s'impose à tous, de tolérance, d'entraide, de bienveillance, de courtoisie, de civilité et de savoir-vivre ensemble, de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, à la protection contre toute forme de violence verbale, morale, psychologique, ou physique. L'usage de la violence, sous quelque forme que ce soit, est interdit et ne sera pas toléré au sein des espaces en ligne ou hors ligne de CG Formations. Les Apprenants sont ainsi invités à participer aux différents espaces communautaires de CG Formations en respectant les valeurs et principes évoqués ci-avant ainsi que la législation en vigueur.

**2.2 Organisation des formations** : Chaque Parcours comporte un certain nombre de livrables que l'Apprenant doit réaliser. Pour valider sa formation, l'apprenant doit :

- réaliser la totalité des livrables que lui demandera de faire son tuteur et qui font partie du travail à faire pour réussir l'acquisition des compétences

**2.3 Equipement nécessaire** : Les enseignements de CG Formations étant dispensés en ligne, chaque Apprenant doit obligatoirement avoir accès à un réseau internet de qualité suffisante permettant d'effectuer des visioconférences sans interruptions, avoir en sa possession une webcam ainsi qu'un micro permettant de réaliser les sessions de tutorat prévues dans des conditions optimales. Un aménagement est prévu pour les Apprenants en situation de handicap.

**2.4 Modalités de l'accompagnement pédagogique Tutorat** : Ces sessions de tutorat se déroulent exclusivement par le biais d'une visio-conférence, impliquant pour l'apprenant l'obligation pour chaque session d'avoir en sa possession une webcam et un micro opérationnels. Pour les Apprenants justifiant d'une situation de handicap, une adaptation des modalités d'accompagnement pourra être prévue. Par exemple la mise à disposition d'un interprète en langue des signes durant les visio-conférences pour les personnes sourdes. L'Apprenant accepte que ses sessions de tutorat puissent être filmées à des fins de qualité exclusivement internes et propres à CG Formations. Les apprenants doivent appliquer les règles de ponctualité, civilité, et se présenter dans un environnement direct adapté, un langage et avec une tenue vestimentaire corrects à toutes les sessions de tutorat. **2.5 Modalités de contrôle continu des connaissances** : CG Formations s'engage à conserver les travaux réalisés par l'apprenant et / ou tout élément permettant de démontrer le suivi et le cas échéant l'évaluation de l'action pendant une durée de quatre ans à compter de la fin de l'action de formation.

**2.6 Arrêt et suspension des formations** : En cas d'arrêt anticipé de la formation ou de suspension de la formation, l'Apprenant doit en notifier son tuteur. Les suspensions d'une durée d'une semaine sont autorisées et reportables, sous réserve que le tuteur en ait été informé au préalable et sous réserve de sa disponibilité. Les apprenants financés par un organisme de financement tel que Pôle Emploi, Opco, Mon Compte Formation ou autres n'ont pas la possibilité de faire de pause sans en référer préalablement à leur organisme de financement. Un accord écrit officiel de l'organisme de financement sera obligatoire pour que CG Formations prenne en considération ladite pause et que le report de la durée équivalente à la période de suspension en fin de la formation soit effectif.

**2.7 Demande de changement de formation** : Toute demande de changement de parcours doit être préalablement soumise à CG Formations via un email à [contact@cgformations.fr](mailto:contact@cgformations.fr), après consultation obligatoire du tuteur. Le changement de parcours demande au minimum 7 jours ouvrés de traitement. Les Apprenants qui sont financés par un organisme financeur tiers doivent au préalable faire une demande de changement de

parcours auprès de leur organisme financeur. Le changement de parcours ne pourra être effectif sans accord écrit officiel de l'organisme.

**Article 3. Obligations des Apprenants :**

**3.1 Assiduité :** L'apprenant est tenu à une obligation générale d'assiduité.

**3.2 Participation obligatoire aux séances de tutorat des Parcours :** L'Apprenant doit être présent à toutes les sessions de tutorat prévues dans sa formation. En cas d'absence à une session de tutorat :

- L'Apprenant doit impérativement prévenir son tuteur plus de 72 heures à l'avance, en justifiant son absence afin de pouvoir reporter la session, si possible dans la même semaine ou la semaine suivante. Ce report de session peut aboutir à programmer 2 sessions de tutorat dans une même semaine, ce à quoi l'Apprenant devra se conformer.

- Si l'Apprenant ne prévient pas ou prévient moins de 72h avant la session programmée, celle-ci sera considérée comme une absence non-justifiée et ne sera pas reportée, sauf cas exceptionnel soumis à l'autorisation préalable de CG Formations. Est considérée comme une "absence non autorisée", toute session annulée par l'Apprenant moins de 72 (soixante-douze) heures avant la session ou un retard de plus de 15 (quinze) minutes lors d'une session. Dans les 2 cas cités ci-dessus, l'Apprenant doit envoyer un email au tuteur afin de le tenir informé des raisons de l'absence (avant et/ou après la session programmée) et re-programmer une session avec le Tuteur dans les 48h de l'absence.

Après deux absences non autorisées consécutives de l'Apprenant, CG Formations pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de celui-ci de la formation.

**3.3 Implication :** En vue du succès de leur formation, les Apprenants se doivent de fournir un travail régulier tout au long de leur formation, dont la réalisation des livrables qu'ils devront soumettre à leur Tuteur lors des sessions de tutorat. En cas de non-respect des dispositions du présent article CG Formations pourra prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre de l'Apprenant.

**3.4 Respect de la propriété intellectuelle :** Tout le contenu du présent site, incluant, de façon non limitative, les graphismes, images, textes, vidéos, animations, sons, logos, gifs et icônes ainsi que leur mise en forme sont la propriété exclusive de CG Formations, à l'exception des marques, logos ou contenus appartenant à d'autres sociétés partenaires ou auteurs.

Toute reproduction, distribution, modification, adaptation, retransmission ou publication, même partielle, de ces différents éléments est strictement interdite sans l'accord exprès par écrit de CG Formations. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. En outre, les propriétaires des contenus copiés pourraient intenter une action en justice à votre encontre.

**3.5 Interdiction de la violence et respect :** d'autrui Tout comportement jugé injurieux, calomnieux, xénophobe, raciste, diffamatoire, obscène, sexiste, homophobe, menaçant, illégal ou plus généralement considéré comme inacceptable par CG Formations entraînera immédiatement une procédure disciplinaire et une possible exclusion de la formation suite à la décision du service formation et éventuellement une procédure pénale.

**Article 4. Règles d'hygiène et de sécurité :** Dans le cas où une partie de la formation suivie par les Apprenants se déroulerait hors de la plateforme, dans un établissement physique ou une entreprise dotée d'un règlement intérieur conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et sécurité applicables aux Apprenants seront celles dudit règlement, auquel les Apprenants devront se conformer.

Date de rédaction du règlement intérieur : 15/03/2020

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et l'accepter sans réserve  A cocher

Signature obligatoire :